

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2077 rapportant les dispositions de l'arrêté n° 2053 du 15 novembre 1957

n° 2077

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 novembre 1947

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1947

Date du numéro
30 novembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié: Vu l'arrêté n° 2053 du 15 novembre 1947.

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Les dispositions de l'arrêté n° 2053 du 15 novembre 1917, en ce qui concerne Al. Abdourahman Abdillahi, sont et demeurent rapportées.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.